



SOCIÉTÉ

« Prérequis » à l'université : une concertation débutera lundi

La ministre de l'Enseignement supérieur entend trouver une alternative au tirage au sort dans les universités d'ici à l'automne.

MARIE-ESTELLE PECH

UNIVERSITÉS La ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, lance lundi la concertation sur une « réforme de l'accès à l'enseignement supérieur ». Cette concertation, rassemblant tous les acteurs de l'enseignement supérieur (syndicats d'étudiants, conférence des présidents d'université, associations de parents d'élèves) annoncée vendredi via un communiqué, se poursuivra dans les prochains mois, cet automne, afin de proposer des solutions pour la rentrée universitaire 2018.

Il s'agit de faire vite pour trouver des solutions alternatives au tirage au sort, encore utilisé ces jours derniers à l'entrée de filières très demandées comme la première année de staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives) ou de psychologie. À tel point que des bacheliers mention très bien ont multiplié les témoignages d'incompréhension

et de dégoût dans la presse après le refus qu'ils ont essuyé. Pour le gouvernement, tout doit être acté cet automne, avant janvier, date à laquelle les lycéens commencent à s'inscrire sur le portail admission post-bac (APB), le logiciel qui les affecte dans l'enseignement supérieur.

Boom démographique

La nouvelle ministre a promis la fin du tirage au sort en 2018, le temps de mettre en œuvre la réforme instaurant des « prérequis » à l'entrée de l'université. Reste que le boom démographique des années 2000 qui conduira cette année encore 40 000 étudiants supplémentaires aux portes des universités devrait se poursuivre jusqu'en 2022. La question est donc particulièrement délicate à résoudre. Au deuxième tour d'APB, le 14 juillet, on comptait encore 86 969 candidats sans proposition, toujours inscrits sur APB, contre 90 887 en 2016 à la même période. Les filières en tension sont passées de 320 le 24 mai à 92 le 14 juillet.



Début juillet, le premier ministre, Édouard Philippe, avait évoqué des « *contrats de réussite étudiante* », qui indiqueraient aux jeunes « *les prérequis pour réussir dans la filière visée* ». S'agira-t-il d'une autre forme « *d'orientation active* », du nom du système qui avait été mis en place à l'époque de Jacques Chirac et qui consistait pour les universités à donner leur opinion sur la capacité du lycéen à réussir dans telle ou telle filière selon ses notes et sa série de bac ? L'idée de « *prérequis* » essentiellement indicatifs n'a rien de neuf. En revanche, s'ils sont coercitifs, il faudra parler de sélection, un mot jusqu'ici tabou à l'entrée de l'université. On pourrait imaginer, par exemple, comme le souhaitent certains

présidents d'université l'obligation d'avoir fait de la biologie au lycée pour s'inscrire en staps ou en psychologie, deux filières engorgées. Dans son programme pour l'enseignement supérieur, Emmanuel Macron voulait que « *chaque université affiche les prérequis de chacune des formations* ». Dans une lettre adressée fin juin aux présidents d'université, la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, soulignait prudemment que le contrat de réussite de l'étudiant reposera sur « *les souhaits exprimés par les futurs étudiants* », « *les exigences propres à chaque cursus diplômant* » et « *les capacités d'accueil des formations* ». Mais à vouloir plaire à tout le monde, le risque est de faire du surplace. ■



Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, en mai à Paris. IRINA KALASHNIKOVA/SPUTNIK